

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
VENDREDI 8 JANVIER 2021**

LIEU : HOTEL DE METROPOLE

COMPTE RENDU DE SEANCE

Présents :

M. Benjamin BADOUARD
M. Bruno BERNARD
M. Patrice BERTRAND
M. Michel BOULUD
Mme Claire BROSSAUD
Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA
M. Jérémy CAMUS
Mme Sylvie CARRE
Mme Gisèle COIN
M. Raphaël DEBU
Mme Myriam FONTAINE
M. Stéphane GOMEZ
M. Philippe GUELPA-BONARO
M. Raphaël IBANEZ
M. Jean-Pierre JOURDAIN
M. Michaël MAIRE
M. Gaël PETIT
Mme Emilie PROST
M. Luc SEGUIN
M. Daniel VALERO
M. Nicolas VARIGNY
Mme Béatrice VESSILLER
M. Paul VIDAL

Titulaires absents : Mme Delphine BORBON, M. François THEVENIEAU, M. Alexandre VINCENDET

B. Bernard ouvre la séance et remercie les membres du Conseil Syndical pour leur présence.

Il propose de nommer B. Badouard en tant que secrétaire de séance, et constate que le quorum est atteint.

Il propose de valider le compte rendu de la séance précédente qui a été transmis par mail.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté.

B. Bernard présente les points à l'ordre du jour : une présentation du Sepal, de son activité et des pistes de travail pour 2021 ; des sujets budgétaires (débat d'orientations budgétaires 2021 et modification du seuil de la nomenclature), et une présentation du Scot et de sa mise en œuvre depuis 2010.

1_ PRESENTATION DU SEPAL : MISSIONS ET ACTIVITES, INFORMATION SUR LES TRAVAUX 2020, PISTES 2021

L. Colin présente une synthèse de l'activité du Sepal en 2020 et les pistes de travail pour 2021, permettant aux membres du conseil syndical de mieux comprendre les propositions budgétaires du DOB.

Aucune observation n'a été formulée à la suite de cette présentation.

2_ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

L. Colin présente les grandes lignes des orientations budgétaires 2021. Il s'agit d'une proposition qui conduit à maintenir les cotisations des membres du Sepal au même niveau que l'année 2020 tout en satisfaisant les besoins d'expertise attendus en 2021.

B. Vessiller demande à ce que des instances de présentation dédiées puissent être prévues pour chacune des études prévues en 2021.

L. Colin précise qu'un comité de pilotage est notamment prévu pour l'étude sur la RD306 Est. Celui-ci sera notamment composé d'un ou plusieurs élus représentant le Sepal, la Métropole et la CCEL, ainsi que des maires des communes de Saint-Priest, St Bonnet-de-Mure et St Laurent-de-Mure.

Aucune observation n'ayant été formulée, B. Bernard rappelle que ce débat n'appelle pas de vote de la part du Conseil mais que celui-ci aura à délibérer sur le budget primitif lors de la séance prévue le 3 mars prochain.

3_ MODIFICATION DU SEUIL DE LA NOMENCLATURE M14

Chaque conseiller ayant reçu le rapport en amont, et aucune observation n'étant faite, B. Bernard soumet la délibération au vote.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité la délibération relative à la modification du seuil de la nomenclature M14.

4_ PRESENTATION DU SCOT ET DE SA MISE EN ŒUVRE DEPUIS 2010, PERSPECTIVES

B. Bernard précise que le Bureau du Sepal a déjà échangé sur le projet territorial du Scot 2030 et qu'il semblait important de partager ces éléments avec l'ensemble des élus du Conseil, afin de débattre ensemble du projet de territoire et de son évolution possible.

L. Colin présente les grands objectifs et orientations du Scot et un bilan sur chaque grande thématique du Scot. Cette présentation appelle plusieurs observations ou questions de la part des membres du Conseil.

Concernant le développement urbain :

P. Bertrand précise que les communes du Pays de l'Ozon accueillent leur part de logement, mais sont insuffisamment dotées en matière d'offre de transports en commun. Il rappelle son souhait de voir un prolongement du métro jusqu'à Corbas.

B. Bernard précise que le Sytral prévoit une amélioration de la liaison Corbas-Vénissieux, non pas par un métro, mais par un « corridor bus ». Il ajoute que le périmètre plus large du futur établissement public Sytral permettra de travailler sur des solutions alternatives à la voiture individuelle.

G. Petit rappelle que le Scot de 2010 avait été approuvé à l'unanimité (y compris par le groupe des écologistes), et que seule la commune de Caluire-et-Cuire s'était abstenue sur le motif d'une incohérence entre la volonté de densification et les moyens mis en parallèle pour développer les transports en commun et les équipements publics. Les élus pensaient que le compte n'y était pas. Il rappelle que, pour rejoindre Caluire à Saint-Priest en transport en commun, il faut aujourd'hui 1 heure 30.

B. Bernard précise que le budget du Sytral a été doublé sur ce mandat pour augmenter significativement l'offre en transport en commun.

Sur le développement économique :

R. Debû souhaite connaître les chiffres d'évolution du nombre d'emplois par typologie d'activité économique pour pouvoir les comparer. Il ajoute être conscient qu'on n'échappera pas à une certaine spécialisation de l'emploi, mais encourage à réfléchir au maintien et au développement des emplois productifs, notamment dans les centres. Il demande enfin quel est le ratio entre les commerces de proximité et les commerces numériques (ayant recours à la logistique).

L. Colin précise que sur la période 2010-2015, l'agglomération lyonnaise (au sens Sepal) avait vu une augmentation de 27 000 emplois, avec une hausse de + 18 000 emplois liés aux fonctions métropolitaines, + 12 000 liés aux emplois présentiels et une baisse de 5000 emplois productifs. On notait néanmoins un rebond des emplois productifs juste avant la crise sanitaire sur la Métropole de Lyon.

Concernant le commerce « numérique », il représentait déjà avant la crise sanitaire le premier pôle commercial de l'agglomération devant le pôle de la Part Dieu, et son essor s'est accéléré depuis. Alors que l'on opposait depuis longtemps commerce de centre-ville versus commerce de périphérie, les experts pointent le maintien du commerce physique face à l'essor des achats numériques comme un enjeu tout aussi crucial pour les territoires, aujourd'hui et demain.

Concernant le maintien des activités productives dans les tissus bâtis existants, une étude récente du Sepal et de la CMA sur l'artisanat montrait ce phénomène de desserrement vers la périphérie, notamment du fait des coûts du foncier, et des contraintes d'accès ou de stationnement. Parmi les leviers possibles, le PLU-H de la Métropole propose des secteurs de mixité fonctionnelle en imposant un ratio d'activités productives dans les nouvelles opérations, bien que peu de communes se soient saisies de cette opportunité. L. Colin propose d'ailleurs que la synthèse de cette étude soit communiquée avec le compte-rendu.

B. Vessiller précise que le Scot encourage déjà au maintien d'activités productives en ville. Ce ne sont malheureusement pas ses objectifs « macro » qui engendrent concrètement les évolutions souhaitées. Il faut s'appuyer sur le PLU-H et les autorisations d'urbanisme, en renforçant notamment les outils du PLU-H.

Elle demande si l'artisanat figure parmi les activités dites « présentes » (ex : artisanat de bouche). *Nota bene : l'analyse fonctionnelle des emplois (Insee) rattache les activités artisanales, au sein de chaque typologie selon leur nature¹.*

D. Valéro précise que la CCEL a mis des critères d'implantation et prérogatives importants au sein de ses zones d'activités économiques pour cibler les types d'entreprises souhaitées (cf. Everest Parc).

N. Varigny souhaite que l'on soit vigilant sur l'interprétation de certains chiffres issus de l'évaluation des dynamiques commerciales menée par l'inter-scot² (2019) et présentée en synthèse. Il précise que la notion de « centralité » utilisée dans l'étude de l'inter-Scot doit être bien comprise car à titre d'exemple, le site Ikea-Leroy Merlin au Puisoz est considéré comme hors centralité, au même titre que Steel à St Etienne.

B. Vessiller précise en effet que cette notion de « centralité » fait référence à la notion de mixité des fonctions urbaines. Le site est certes localisé dans l'enveloppe urbaine mais lorsque l'on regarde son fonctionnement, il est plus logique de ne pas considérer cet ensemble comme du commerce de centralité.

¹ Fonctions présentes : commerces, services de proximité, administration publique, éducation-formation, santé et action sociale (dont artisans boulangers, bouchers, blanchisseurs, coiffeurs, esthéticiennes...)

Fonctions transversales : entretien-réparation, transport-logistique (dont artisans : mécaniciens en machines agricoles, réparateurs d'automobiles, taxis, déménageurs...)

Fonctions productives : fabrication, bâtiment, travaux publics, agriculture (+ artisans maçons, plombiers, couvreurs, électriciens, menuisiers, artisans de l'habillement ou de l'ameublement, horlogers,...)

Fonctions métropolitaines : commerce inter-entreprises, culture-loisirs, prestations intellectuelles, conception-recherche, gestion (pas d'artisan recensé)

² Étude téléchargeable ici : https://www.inter-scot.fr/inter-scotheque/10ans_dynamiques_commerciales_amelyse-2020/

Concernant les transports et la mobilité

P. Bertrand précise que le Pays de l'Ozon a toujours été contre le tracé du Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) figurant sur les cartes du Scot. Il ajoute concernant la desserte ferroviaire, que la CCPO souhaite voir la réouverture de la gare de Ternay. Enfin, il précise que le déclassement M6-M7 a généré un transfert de trafic important sur l'A46 Sud : il y a bien plus de 15 000 véhicules/jour comme annoncé dans les études.

B. Bernard précise que les études de l'État sur le passage à 2X3 voies de l'A46 Sud vont nous permettre d'avoir des chiffres stabilisés ; la Métropole n'est pas favorable à l'augmentation de la capacité sur cette infrastructure et il constate à ce sujet qu'aucun des élus qu'il rencontre dans l'agglomération ne souhaite voir ce projet se concrétiser.

M. Boulud ajoute que si la CCPO pouvait aménager ses ZAE, elle pourrait garder ses actifs chez elle et réduire les trafics.

B. Bernard souhaite avancer pour sa part sur la question du télétravail pour réduire la mobilité.

À l'issue de ces échanges, l'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé, B. Bernard lève la séance et précise que le prochain Conseil Syndical aura lieu le 3 mars 2021 à 11H00.